

RÉSERVATION DE GROUPE

Convention 2020 du Rotary International
Honolulu
Du 6 au 10 juin 2020



HONOLULU
HAWAII 2020



INSTRUCTIONS

À partir de 15 chambres, les groupes doivent se rendre sur <https://registration.experientevent.com/showROT201> et choisir l'option « Groups of 15 or more ». Vous pourrez consulter les informations sur chaque hôtel, et vous recevrez immédiatement la confirmation et un récapitulatif de votre réservation une fois effectuée. Les demandes seront traitées dans leur ordre d'arrivée par Experient, le partenaire officiel du Rotary.

Afin de ne pas s'exposer à des pénalités, le Rotary International, dans le cadre d'un accord signé avec les hôtels de la ville hôte, doit occuper un nombre minimum de chambres. À cette fin, et pour s'assurer que les groupes réservent un nombre réaliste de chambres, le Rotary exige que les groupes s'acquittent à l'avance du total de deux (2) nuits taxes comprises (la première et la dernière nuit de votre séjour) pour chaque chambre réservée. Consultez votre facture pour en savoir plus.

Les groupes souhaitant réserver au moins 15 chambres doivent respecter le calendrier suivant afin de garantir leur disponibilité. Si votre réservation devient inférieure à 15 chambres après la demande initiale, vous ne pourrez plus prétendre à une réservation de groupe et les chambres devront être à nouveau réservées individuellement.

DIRECTIVES STANDARDS ET ÉCHÉANCES

Jusqu'au 9 septembre 2019 – Envoi de ce formulaire à Experient

- À réception de la demande de réservation, une proposition de chambres sera adressée au représentant du groupe sous dix (10) jours ouvrables. Cette proposition vous demandera de confirmer les chambres et de verser un acompte. Veuillez faire attention à la DATE LIMITE pour répondre. La proposition sera automatiquement annulée si vous ne répondez pas via le site web sous cinq (5) jours ouvrables.
- Une fois votre acceptation reçue, un coordinateur Groupes d'Experient contactera le représentant de votre groupe pour l'informer des prochaines échéances.

30 septembre 2019 – Date limite pour l'ajustement du nombre de chambres et le paiement initial

- Échéance pour l'ajustement du nombre de chambres sans pénalité. Pour retenir les chambres, vous devrez verser un acompte d'un montant équivalent à une nuit (taxes comprises) par chambre. Experient vous adressera une facture environ une semaine après le 30 septembre. Vous aurez cinq jours ouvrables pour la régler au risque de voir votre réservation annulée. Après cette date, toute chambre annulée de votre réservation entraînera la perte de votre acompte.

2 décembre 2019 – Date limite pour le paiement de l'acompte

- Une facture du montant dû vous sera envoyée par Experient environ 3 semaines avant le 2 décembre 2019. Le paiement à l'avance du total de deux (2) nuits (taxes comprises) pour chaque chambre réservée est à envoyer directement à l'hôtel avec copie au coordinateur Groupes d'Experient par virement bancaire électronique ou chèque de banque en dollars US. Les frais de virement sont à la charge du groupe. Ne payez pas directement Experient.
- Si votre paiement avec copie au coordinateur Groupes d'Experient n'est pas reçu le 2 décembre 2019 la réservation des chambres sera automatiquement annulée et votre acompte sera perdu.
- À partir de cette date, aucun remboursement ne sera effectué pour toute réduction du nombre de nuitées ou annulation de la réservation. Toute réduction du nombre de nuitées ou annulation doit être effectuée auprès du coordinateur Groupes d'Experient. L'acompte que vous aurez versé sera conservé par l'hôtel à titre de pénalité.
- Si des chambres supplémentaires sont ajoutées à la réservation après l'échéance, votre groupe devra régler directement l'hôtel avec copie au coordinateur Groupes d'Experient.

24 février 2020 – Date limite pour fournir les noms des occupants des chambres

- Dans le cas où un occupant n'a pas été assigné à une chambre, la réservation de cette chambre sera annulée et l'acompte conservé à titre de pénalité. Les groupes pourront toujours modifier le nom des occupants des chambres réservées jusqu'au 8 mai 2020.

NOUVEAUTÉ

À partir de 15 chambres, les groupes ont la possibilité de choisir un forfait qui inclut le petit-déjeuner et un service de bagagiste. Ce forfait peut également inclure les transports, des réservations de restaurants, des services d'interprétariat, etc.

DIRECTIVES ET ÉCHÉANCES POUR LES CHAMBRES AVEC FORFAIT

14 jours après l'envoi de la demande – Période pour le paiement de l'acompte

- À réception de la demande de réservation, une proposition de chambres sera adressée au représentant du groupe sous 1 ou 2 jours ouvrables avec les tarifs et les options choisies.
- Le représentant du groupe aura alors 14 jours ouvrables pour accepter l'offre et effectuer un versement par virement bancaire du montant total de l'acompte. La réservation sera annulée si votre versement n'est pas reçu sous 14 jours ouvrables.
- Le versement ne sera remboursé sous aucune circonstance.

24 février 2020 – Date limite pour fournir les noms des occupants des chambre

- Dans le cas où un occupant n'a pas été assigné à une chambre, la réservation de cette chambre sera annulée et l'acompte conservé à titre de pénalité. Les groupes pourront toujours modifier le nom des occupants des chambres réservées jusqu'au 8 mai 2020.

POLITIQUE CONCERNANT LES ACOMPTE

- Acompte pour les réservations standard
Un acompte correspondant à deux nuits par chambre (taxes comprises) est exigé. La moitié de ce montant devra être réglée d'ici le 30 septembre 2019. Le solde devra être réglé d'ici le 2 décembre 2019.
- Forfaits
L'acompte devra être réglé en totalité dans les 14 jours suivant la confirmation de l'hôtel. Le versement devra se faire par virement bancaire électronique ou chèque de banque en dollars US. Les frais de virement sont à la charge du groupe.